Université de Montpellier
FACULTÉ de MÉDECINE
Montpellier-Nîmes

Bureau PASS-LAS / MMOP / Admissions / Inscriptions

Affaire suivie par :
Anne-Claire LAGARDE
anne-claire.lagarde@umontpellier.fr

Service scolarité 1er et 2ème cycle
Faculté de Médecine
Campus Santé ADV
641 avenue Doyen Gaston Giraud
34093 Montpellier cedex 5

PROCÈS VERBAL – Réunion Jury MMOP

Vendredi 2 juin 2023

Définition des notes minimales (notes « seuil ») permettant l'accès au premier ou second groupe d'épreuve d'admission en deuxième année de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie, conformément à l'article 11-II de l'arrêté du 4 novembre 2019 modifié.

Références :
- arrêté du 04 novembre 2019 modifié, relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique
- arrêté du 13 décembre 2019 modifié, relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour les personnes titulaires de titres ou diplômes de santé validés dans un Etat autre qu'un Etat membre de l'Union européenne, d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération suisse ou de la Principauté d'Andorre ou pour les personnes ayant accompli des études en vue de ces titres ou diplômes

Présents :

Président :
Monsieur Pierre-Yves COLLART-DUTILLEUL, MCU-PH, UFR d'Odontologie

Membres :
Madame Valérie COURTIN, Sage-femme enseignante, Directrice du département Maïeutique
Monsieur John DE VOS, PU-PH, UFR de Médecine
Madame Christelle REYNES, MCU, UFR de Pharmacie

Membres extérieurs :
Monsieur Christophe BELIN, MCU, Université de Perpignan
Madame Zohra BENFODDA, MCU, Université de Nîmes
Monsieur Sylvain DURAND MCU, Université Paul-Valéry Montpellier
Monsieur Bernard PELLAT, PU-PH, Université de Paris Descartes (Paris V)

Décisions :

		Note coefficientée selon la filière (cf MAD)	Note de l'interclassement issue de la moyenne centrée réduite des notes du semestre 1 session 1			Note issue de l'étude des dossiers
		PASS	LAS1	LAS2	LAS3	Candidat relevant de l'arrêté du 13 décembre 2019
Médecine	Note Minimale permettant un accès au premier groupe d'épreuve	20/20	20/20	20/20	20/20	20/20
	Note Minimale permettant un accès au second groupe d'épreuve	15/20	10,5/20	10,5/20	10,5/20	10,1/20
Maïeutique	Note Minimale permettant un accès au premier groupe d'épreuve	20/20	20/20	20/20	20/20	20/20
	Note Minimale permettant un accès au second groupe d'épreuve	11,3/20	10,5/20	10,5/20	10,5/20	
Odontologie	Note Minimale permettant un accès au premier groupe d'épreuve	20/20	20/20	20/20	20/20	20/20
	Note Minimale permettant un accès au second groupe d'épreuve	15/20	10,5/20	10,5/20	10,5/20	13/20
Pharmacie	Note Minimale permettant un accès au premier groupe d'épreuve	20/20	20/20	20/20	20/20	20/20
	Note Minimale permettant un accès au second groupe d'épreuve	11,3/20	10,5/20	10,5/20	10,5/20	10/20

Le Président du jury d'admission en MMOP,
Monsieur Pierre-Yves COLLART-DUTILLEUL

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER FACULTÉ DE MÉDECINE